

PROJET PEDAGOGIQUE

FORMATION AIDE-SOIGNANTE

2021 - 2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION	P 3
<u>CHAPITRE I</u> : L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE DU CENTRE HOSPITALIER DE GUERET	P 5
I. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE	P 5
II. L'ORGANIGRAMME DE L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE	P 6
III. LA DEMARCHE QUALITE	P 6
IV. LES RESSOURCES DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS	P 7
IV.1. LES MOYENS HUMAINS	P 7
IV.2. LES MOYENS MATERIELS	P 8
<u>CHAPITRE II</u> : LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE	P 9
I. LES CONCEPTIONS DE LA FORMATION	P 9
II. LES MODALITES D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION	P 10
II.1. LES MODALITES PEDAGOGIQUES	P 10
II.2. L'ALTERNANCE	P 11
II.3. LE PARCOURS DE STAGE	P 11
II.4. L'EVALUATION	P 12
III. DUREE ET CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION	P 12
IV. MODULES DE FORMATION ET STAGES	P 12
IV.1. LES CURSUS COMPLETS	P 12
IV.2. LES CURSUS PARTIELS : DISPENSES DE FORMATION ET VAE	P 13
V. LES PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE ETUDIANTE	P14
VI. LES INDICATEURS D'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE	P 15
VII. LES AXES DE PROGRES : OBJECTIFS ET PLAN D' ACTIONS	P 16
CONCLUSION	P 17
ANNEXE	P 18
BIBLIOGRAPHIE	P 19

INTRODUCTION

Les besoins de santé, l'évolution démographique, sociétale et économique amènent notre système de santé à évoluer et à s'adapter en permanence. Ces évolutions demandent aux futurs professionnels de santé des compétences nouvelles. L'élève durant sa formation initiale devra développer des aptitudes et des capacités à apprendre pour s'adapter aux changements.

La région est identifiée comme ayant une population des plus âgées d'Europe. Les perspectives démographiques notamment en Creuse et en Limousin, prévoient une progression à la hauteur de 40 % pour la tranche 85 ans et plus, d'ici 2030. Ces données présagent l'impact des besoins en professionnels compétents dans la prise en charge du grand âge. Cet état de faits, nous amène à développer pour les futurs professionnels aides-soignants en particulier, les valeurs du prendre soin et de la relation à l'autre en s'appuyant sur le concept d'humanité.

L'aide-soignant est un des acteurs essentiels pour apporter une réponse à ces données de santé publique. En effet, les compétences qu'il va acquérir tout au long de son parcours de formation vont lui permettre d'apporter, sous la responsabilité de l'infirmier, les activités requises en matière de soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'état clinique de personnes le plus souvent en défaut de santé. Il exerce à ce titre dans les champs des secteurs sanitaires et médicosociaux. Il travaille le plus souvent dans les Centres Hospitaliers, les EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), ou à domicile dans le cadre des SSIAD (Services de Soins Infirmiers A Domicile.). Mais il peut aussi travailler par exemple en secteur psychiatrique.

Le métier d'aide-soignant offre également la possibilité d'évolutions ou de réorientations professionnelles :

- accession à d'autres professions de santé dans le cadre de parcours passerelles (dispenses de certains modules de formation) par exemple ADE (Ambulancier diplômé d'Etat) ou IDE (Infirmier diplômé d'Etat).

L'Institut de Formation, au travers de son projet pédagogique se doit par les moyens humains, techniques et pédagogiques, d'apporter le socle des compétences de base nécessaire à la construction du futur professionnel afin qu'il puisse s'intégrer pleinement à notre système de santé. A noter que la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est accessible aux personnes en situation de handicap sous certaines conditions.

La mise en œuvre du référentiel de formation publié le 12 juin 2021 répond surtout à un enjeu de taille : faire évoluer les compétences des aides-soignants afin de répondre aux nouveaux besoins de santé : population vieillissante, maintien des patients à domicile pour soulager les services hospitaliers. Il s'agit aussi de revaloriser la profession. A cet effet la formation est construite autour de 3 missions principales :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie.
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences.
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique inter-professionnel

Le projet pédagogique permet de formaliser l'organisation générale de la formation et les moyens pédagogiques utilisés. Il s'appuie sur les textes officiels relatifs à la formation et les éléments extérieurs influençant des choix pédagogiques pour que la formation soit en adéquation avec la qualification et les compétences attendues.

C'est un outil de travail pour tous les acteurs de la formation. Il décline nos valeurs et notre conception de la formation initiale. Il est le fil conducteur de l'accompagnement du futur professionnel dans un parcours individualisé afin qu'il construise les compétences nécessaires à l'exercice aide-soignant.

La formation initiale représente le socle de la professionnalisation dont la finalité est de former un professionnel compétent pour l'exercice de sa future fonction. Il s'agit d'un parcours visant à l'acquisition de connaissances, de capacités techniques et d'attitude.

L'élève est acteur de sa propre construction en tant que futur professionnel de santé. Elle nécessite un engagement personnel dans son processus d'évolution tout au long de sa formation.

La professionnalisation de l'élève ne peut se concevoir sans un partenariat fort avec les terrains de stage assurant le principe de l'alternance, pour donner à l'élève la possibilité de vivre la diversité des situations de soins. Le potentiel de stage pour les élèves sur la Creuse et les départements limitrophes nous assure la contribution des professionnels à l'accompagnement des élèves.

Ce processus de professionnalisation amène l'élève à devenir un professionnel autonome, responsable qui développe une éthique professionnelle à partir de valeurs du prendre soin. C'est un professionnel apte à faire des liens, à travailler en interdisciplinarité avec d'autres professionnels, à former ses pairs (culture, identité, compétence) et à développer l'art du prendre soin.

Ce nouveau projet pédagogique de l'IFAS sera intégré dans le champ plus large d'un projet d'institut qui regroupera le projet pédagogique de l'IFSI, celui de l'IFAS ainsi que le projet de formation continue. Il renforcera la transversalité entre les formations, l'interprofessionnalité déjà initiée dans le projet actuel. Il prendra en compte les nombreuses évolutions récentes ou à venir.

CHAPITRE I :

L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE DU CENTRE HOSPITALIER DE GUERET

I. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE

L'Institut de Formation aux Métiers de la Santé de Guéret au préalable implanté en centre-ville, intègre ses locaux actuels en 1977, dans un environnement verdoyant, à proximité du Centre Hospitalier de Guéret.

L'Institut de Formation aux Métiers de la Santé est le seul du département de la Creuse. C'est un service du Centre Hospitalier de Guéret

L'Institut de Formation aux Métiers de la Santé assure les missions suivantes :

- formation initiale des infirmiers,
- formation initiale des aides-soignants,
- formation continue,
- accueil des étudiants cadres de santé.

L'Institut de Formation aux Métiers de la Santé est autorisé par le Conseil Régional pour une capacité de :

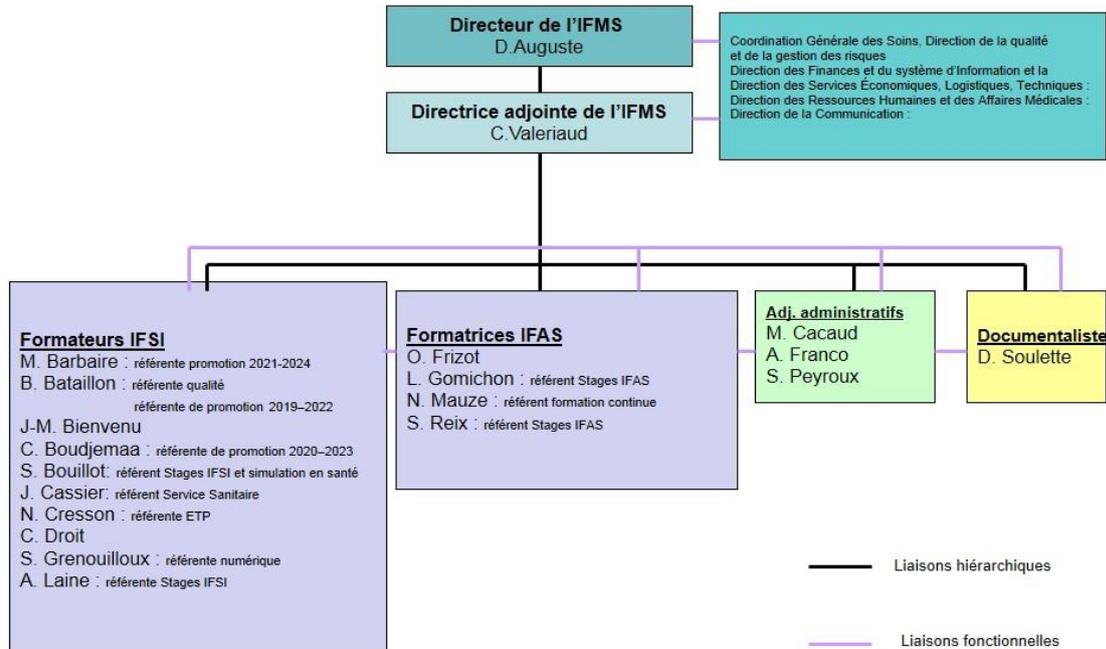
- * 81 étudiants par promotion à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers,
- * 100 élèves aides-soignants, hors apprentissage et VAE.

Au-delà de ses missions de formation des futurs professionnels de la santé, filière paramédicale, l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé est un réel lieu de rencontres, d'échanges pluri-professionnels entre les étudiants, les élèves aides-soignants, les infirmiers et les formateurs mais aussi avec les professionnels des unités de soins, les intervenants extérieurs (professionnels, tuteurs et référents de stage, usagers du système de santé, associations...).

Aller à la rencontre des autres, s'exprimer et être à l'écoute sont des principes à acquérir pour apprendre «le travailler ensemble». L'Institut soucieux de faciliter le lien entre élèves et futurs recruteurs organise une journée «job-dating».

II. L'ORGANIGRAMME DE L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE :

ORGANIGRAMME DE L'IFMS DU CH GUERET



1

V17

III. LA DEMARCHE QUALITE :

Depuis 2013 et jusqu'en 2020, l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé fut engagé dans une démarche qualité et de certification ISO 9001.

La réglementation évoluant, l'IFMS s'oriente aujourd'hui vers la nouvelle certification QUALIOPi rendue obligatoire au 01 janvier 2022.

IV. LES RESSOURCES DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS :

IV.1. LES MOYENS HUMAINS :

La Direction de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé est assurée par le Directeur des Soins, membre de l'équipe de Direction du Centre Hospitalier.

Le Directeur des Soins de l'Institut est responsable :

- de la conception du projet pédagogique,
- de l'organisation de la formation initiale, préparatoire et continue,
- de l'organisation de l'enseignement théorique et clinique,
- du contrôle des études,
- de l'animation et de l'encadrement des formateurs,
- des activités de recherche au sein de l'Institut,
- du fonctionnement général de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé incluant la gestion administrative et financière.

L'équipe de formateurs de l'IFAS est composée de 4 infirmières.

Elles participent à :

- l'élaboration du projet pédagogique,
- l'enseignement théorique et clinique,
- l'évaluation continue des élèves,
- la réalisation d'audits de certification dans le cadre de la démarche qualité et de certification.

Sous la responsabilité du Directeur et de la Directrice adjointe de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé, elles :

- mettent en application le projet pédagogique,
- organisent et mettent en place le programme de formation,
- préparent les objectifs pédagogiques,
- assurent le suivi pédagogique des élèves,
- élaborent et mettent en place les moyens d'évaluation,
- participent à la sélection et aux épreuves d'évaluation conduisant à la certification finale,
- animent et favorisent les échanges entre les élèves,
- permettent la prise de recul indispensable à l'amélioration des pratiques professionnelles,
- accompagnent les apprenants pour devenir des professionnels de la santé compétents et responsables,
- organisent les stages dans les structures de santé,
- travaillent en partenariat avec les acteurs du terrain,
- contribuent à l'amélioration continue de la qualité.

Les secrétaires, au nombre de 3, assurent l'accueil, la gestion administrative et logistique de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé ainsi que de la Formation continue des personnels médicaux et para médicaux.

Les services prestataires : l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé travaille en étroite collaboration avec : la Direction des Ressources Humaines, les services financiers, la blanchisserie, le service informatique, la pharmacie, le service Biomédical, les services techniques du Centre Hospitalier de Guéret.

IV.2. LES MOYENS MATERIELS :

L'Institut de Formation aux Métiers de la Santé utilise un logiciel métier, ce qui favorise la gestion du dossier de l'élève, la planification des enseignements et des stages.

L'Institut de Formation aux Métiers de la Santé dispose de :

- 8 salles de cours ou de TD,
- 1 salle de travaux pratiques dotée de matériel d'apprentissage (mannequins),
- 1 salle de simulation en santé équipée de matériel en vue de former les élèves à l'aide de simulateur de vieillissement et de simulateurs de haute-fidélité.
- 1 centre de documentation et d'information doté de matériel informatique,
- 1 amphithéâtre équipé d'un système de visioconférence,
- matériel audio-visuel (vidéoprojecteurs, rétroprojecteurs, télévisions, lecteurs CD et cassettes vidéo...) pouvant être utilisé dans toutes les salles de cours,
- 2 zones de détente équipées avec possibilité pour les élèves de prendre leurs collations
(2 réfrigérateurs, 2 fours micro-ondes, des distributeurs de boissons, téléviseur...),
- 1 zone de détente pour les formateurs,
- un secrétariat, organisé avec un bureau accueil, 2 bureaux de gestion administrative et de gestion de RDV, un dédié à la gestion de la Formation Continue,
- un bureau pour chaque formateur,
- de sanitaires disponibles sur chaque étage,
- de locaux techniques réservés aux agents d'entretiens,

CHAPITRE II :

LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE

La formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant vise l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une inter-professionnalité.

I. LES CONCEPTIONS DE LA FORMATION :

La formation est basée sur un **engagement** entre plusieurs acteurs :

- l'institution,
- l'élève,
- le formateur,
- les professionnels de santé.

Cet engagement s'ancre dans un processus d'apprentissage reposant sur **l'alternance**.

L'INSTITUTION :

Elle est garante des modalités d'application du programme officiel dans le respect du cadre règlementaire.

A l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé, l'élève bénéficie d'un apport de connaissances. Il développe des capacités et des compétences. C'est un **lieu de réflexion**, un **lieu d'accompagnement** et **d'évaluation**.

Les valeurs de l'Institut sont partagées par l'ensemble de l'équipe. Elles sont cohérentes avec les valeurs des professionnels de santé : **Le respect, la solidarité, le sens de la responsabilité et la rigueur**.

La formation permet la préparation progressive à l'exercice du métier d'aide-soignant. Elle développe chez l'élève sa **conscience professionnelle**, son sens des **responsabilités**, ses capacités de **collaboration** lui permettant d'agir efficacement dans les situations professionnelles.

L'ELEVE :

La formation d'aide-soignant est une formation d'**adulte** apportant les compétences nécessaires à l'exercice de cette fonction. Le principe de la formation par l'alternance permet à l'élève de construire son propre **processus de professionnalisation**.

A son arrivée, l'élève est porteur d'un **projet personnel**. Celui-ci est riche de son histoire, de ses valeurs, de ses motivations, de ses représentations et de ses aptitudes.

Ce projet évolue vers un **projet de formation** qui se construit au fur et à mesure des enseignements, des stages, des échanges entre les élèves et à partir de l'accompagnement des formateurs et des professionnels de terrain. Lors de ces apprentissages, l'élève construit son identité professionnelle. Ce cheminement est nécessaire pour être autonome et construire son **futur projet professionnel**.

L'élève s'engage à acquérir les compétences professionnelles attendues et à respecter les règles et les valeurs institutionnelles et professionnelles. Il est **acteur** de son apprentissage. Il s'implique dans la formation. Il est responsable du projet qu'il porte.

LE FORMATEUR :

C'est un **professionnel de santé chargé d'accompagner l'élève tout au long de son parcours de formation :**

- il est garant de la mise en œuvre des enseignements en s'appuyant sur les textes réglementaires,
- il fait appel à des professionnels de terrain pour concrétiser les enseignements,
- il possède des compétences et des expertises spécifiques,
- il s'adapte aux évolutions professionnelles par la réactualisation de ses connaissances dans le cadre de la formation continue et du DPC,
- chaque formateur est réfèrent et /ou co-réfèrent d'au moins un module de formation.

Afin de permettre une pédagogie active et actuelle, le formateur sera dans une dynamique créative, innovante et réflexive (capacités d'adaptation, de réaction et d'écoute des apprenants, où les échanges avec les élèves sont aussi sources d'enrichissement pour les formateurs).

Les pratiques de l'évaluation sont incontournables pour s'assurer de l'acquisition des savoirs, des compétences et du savoir être professionnel en institut et en stages. Toute situation est objet d'évaluation et utile à la construction professionnelle de l'élève.

LES PROFESSIONNELS DE SANTE :

- Ce sont des cadres de santé, des infirmiers, des aides-soignants, qui ont pour mission de tutorer et d'encadrer les élèves sur les lieux de stages.
- Leur rôle est d'accompagner l'élève et d'évaluer leurs compétences, lors de la mise en application des enseignements théoriques.

II. LES MODALITES D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION :

A la fin de la formation, l'élève aide-soignant doit, auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes, et ce en collaboration avec l'infirmier(e), être capable :

- d'assurer des soins de qualité en mettant en œuvre les savoir-faire acquis au cours de l'année en regard de chaque compétence,
- de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité,
- de travailler dans une équipe pluri-professionnelle en milieu hospitalier ou extrahospitalier.

Le principe de l'apprentissage est une **démarche personnelle**. La **motivation et l'implication** sont des **éléments essentiels**.

II.1. LES MODALITES PEDAGOGIQUES :

Les moyens pédagogiques sont diversifiés : cours magistraux, travaux dirigés, travaux de groupes, situations d'apprentissage, suivi pédagogique, accompagnement pédagogique individualisé (API), travaux personnels guidés (TPG). L'Institut de Formation aux Métiers de la Santé a été amené à développer des outils numériques tels que les plateformes d'enseignement à distance, afin de diversifier les méthodes d'apprentissage.

L'Institut de Formation aux Métiers de la Santé et le Centre Hospitalier de Guéret s'engagent dans le développement de la **simulation en santé**. En effet selon le rapport de mission HAS de 2012 «Etat de l'art en matière de simulation dans le domaine de la santé», il est mis en évidence l'intérêt de la simulation dans le domaine des pratiques, la gestion des risques et l'évaluation. La simulation permet de réaliser, de s'exercer à des situations cliniques diverses amenant l'élève à être acteur, observateur et critique de sa propre pratique. La simulation permet d'augmenter l'opportunité d'expérimenter le travail en pluridisciplinarité. C'est également l'apprentissage vers la capacité future du professionnel à analyser sa propre pratique dans des situations d'évènements indésirables lors de son exercice professionnel.

Le suivi pédagogique est un **support** de la formation : il permet un parcours individualisé et personnalisé, c'est-à-dire adapté au projet de l'élève, à son niveau d'apprentissage. Cet accompagnement tient compte de la progression de chacun dans sa manière d'acquérir les compétences. Le suivi pédagogique fait partie intégrante de la formation, il est assuré par les formateurs de l'IFAS, qui sont chacun référents d'un groupe d'élèves.

Il est réalisé :

- de manière collective (en groupe ou en promotion complète) :
 - pour définir le projet professionnel,
 - pour chaque départ en stage,
 - pour chaque retour de stage,

ou

- de manière individuelle :
 - planifié ou à la demande de l'élève ou du formateur,
 - ponctuellement sur le lieu de stage si cela est nécessaire.

Chaque rencontre donne lieu à un écrit consigné dans un dossier de suivi pédagogique personnel et informatisé.

II.2. L'ALTERNANCE :

La formation passe par l'**apprentissage et l'alternance** : enseignements et stages.

L'alternance permet l'intégration progressive des compétences à partir des situations d'apprentissage du terrain. L'implication des professionnels sur les lieux de stage reste indispensable et prépondérante pour une évaluation continue de l'élève et de ses pratiques.

II.3. LE PARCOURS DE STAGE :

Le stage est un lieu d'expérimentation, un lieu d'apprentissage et d'acquisition d'expérience professionnelle qui permet l'articulation des savoirs théoriques et pratiques. L'élève y acquiert des compétences qui sont évaluées par les personnels de santé. Il y construit en partie son identité professionnelle. Il bénéficie désormais d'un support spécifique pour l'accompagner dans cette démarche : le Portfolio.

Le stage est pour l'élève l'occasion :

- de découvrir les caractéristiques réelles du métier et de s'y confronter, c'est le cœur de l'alternance interactive de la formation et de **la professionnalisation**,
- d'acquérir des connaissances,
- d'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles,
- de prendre des initiatives et des responsabilités progressivement sous la responsabilité de l'IDE,
- de confronter ses pratiques à celles des professionnels et de les questionner,
- de mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences,
- de faire les liens entre théorie et pratique,
- de construire son identité professionnelle.

II.4. L'EVALUATION :

Le diplôme d'Etat d'aide-soignant atteste de l'acquisition des compétences requises pour exercer la profession d'aide-soignant.

Il s'obtient conformément à l'article 13 de l'Arrêté du 10 juin 2021 après validation de l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier.

Chacune est acquise après validation des compétences en stage et des épreuves de différents types : écrites ou pratiques simulées.

III. DUREE ET CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION :

L'ensemble de la formation comprend **44 semaines soit 1540 heures d'enseignement théorique et clinique** en Institut de Formation et en stage, réparties comme suit :

- Enseignement en Institut de Formation : **22 semaines soit 770 heures.**
- Enseignement en stage clinique : **22 semaines soit 770 heures.**

Durant la formation, les élèves bénéficient de 3 semaines de congés. **La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.**

L'enseignement en IFAS et les stages cliniques sont organisés sur **la base de 35 heures par semaine.**

L'enseignement à l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé comprend :

- des cours,
- des travaux dirigés,
- des travaux de groupe,
- des séances d'apprentissages techniques et gestuels,
- des temps de suivi pédagogique,
- des travaux personnels guidés
- des temps d'accompagnements pédagogiques individualisés
- des visites documentaires.

Les stages cliniques sont organisés par l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé en collaboration avec les structures d'accueil.

IV. MODULES DE FORMATION ET STAGES :

IV.1. Les Coursus Complets :

Les 5 blocs de formation correspondent à l'acquisition de **onze compétences regroupées en 10 modules :**

BLOCS	MODULES	SEMAINES EN INSTITUT	SEMAINES/ HEURES EN STAGE	HEURES/ MODULES	HEURES TPG-API-SP	TOTAL HEURES/ MODULE
1	1	5		147	28	175
	2	1		21	14	35
2	3	8	22 semaines de stage (770H)	77	21	280
	4			182		
	5	1		35	-	
3	6	2		70	-	70
	7	1		21	14	35
4	8	1		35	-	35
5	9	1		35	-	35
	10	2		70	-	70

1) Enseignement théorique :

Il est assuré par :

- les formateurs permanents de l'I.F.A.S,
- des formateurs de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers,
- des professionnels de la santé : cadres de santé, infirmiers, aides-soignants, diététiciens, psychologues, médecins.
- toute personne qualifiée dans la discipline traitée.

2) Enseignement clinique :

- les stages s'effectuent dans des secteurs d'activités hospitaliers ou extra-hospitaliers,
- l'enseignement clinique est assuré par du personnel diplômé qui prépare progressivement l'apprenant à l'exercice de sa fonction.

L'organisation pédagogique permet la **progression dans les apprentissages et la posture professionnelle attendue.**

Les stages sont des lieux d'échanges et de questionnement. Ils sont au nombre de 4 (**curus complet de formation**), 3 stages de 175 heures (soit 5 semaines) et 1 stage de 245 heures (soit 7 semaines). Leur insertion dans le parcours de formation est prévue dans le projet pédagogique de l'Institut et permet l'acquisition progressive des compétences par l'élève.

Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :

- service de court séjour : médecine
- service de court séjour : chirurgie
- service de moyen ou long séjour : personnes âgées ou handicapées
- service de santé mentale ou service de psychiatrie
- secteur extra-hospitalier
- structure optionnelle.

Sur l'ensemble des stages cliniques, un stage dans une structure d'accueil pour personnes âgées est obligatoire ainsi qu'auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique.

Le dernier stage est organisé en fonction du projet professionnel de l'élève ou en renforcement de ses compétences afin qu'il valide l'ensemble de celles-ci.

IV.2. Les Curus Partiels : dispenses de formation et VAE

A - Auxiliaires de vie sociale, aide à domicile, assistant de vie aux familles, ambulanciers, auxiliaire de puériculture, aide médico-psychologique, VAE :

Lorsque le **curus est réalisé partiellement**, la formation s'effectue par bloc de compétences. Chaque parcours professionnel étant différent, l'acquisition des connaissances par bloc est personnalisée. En effet, en fonction du diplôme avec lequel l'élève s'inscrit pour suivre la formation, il pourra bénéficier de mesures d'équivalence ou même d'allègement de certains modules voire de blocs.

B -Titulaires du baccalauréat professionnel «Accompagnement Soins Services à la Personne» (ASSP) ou «Services Aux Personnes et Aux Territoires» (SAPAT) :

La formation s'effectue comme suit :

Les personnes titulaires du BAC PRO ASSP doivent suivre les **modules de formation 3, 4 et 5 ce qui correspond au bloc 2**. Ils doivent aussi effectuer **10 semaines de stage** pendant lesquelles sont évaluées l'ensemble des compétences correspondant aux modules de formation à valider.

FORMATION AS CURSUS PARTIEL						
BAC PRO ASSP						
BLOCS	MODULES	HEURES/ MODULE	HEURES TPG-API-SP	HEURES TOTALES	STAGES EN SEMAINES	TOTAL HEURES
				(THEORIE)	/HEURES	DE FORMATION
2	3	77	77	371	10 SEMAINES (350H)	721
	4	182				
	5	35				

Les personnes titulaires du BAC PRO SAPAT doivent suivre les **modules de formation 3, 4, 5 (bloc 2), 8 (bloc 4) et 9 et 10 (bloc 5)**. **Quatorze semaines de stage sont à effectuer** pendant lesquelles sont évaluées l'ensemble des compétences correspondant aux modules de formation à valider par les élèves.

Les stages au nombre de trois (deux stages de 5 semaines et un stage de 4 semaines) permettent d'acquérir toutes les compétences attendues.

BLOCS	MODULES	HEURES/ MODULE	HEURES TPG-API-SP	HEURES TOTALES	STAGES EN SEMAINES	TOTAL HEURES
				(THEORIE)	/ HEURES	DE FORMATION
2	3	77	77	511	14 SEMAINES (490H)	1001
	4	182				
	5	35				
4	8	35				
5	9	35				
	10	70				

V. LES PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE ETUDIANTE :

Les élèves bénéficient en ville :

- d'un réseau de bus Agglo'BUS,
- d'un point d'information sur les aides possibles grâce au réseau associatif,
- d'un accès à la médiathèque municipale de Guéret,

Les élèves disposent à l'Institut :

- d'un salon de détente avec téléviseur, fours à micro-ondes,...
- de distributeurs de boissons et de friandises, sandwichs,
- des prestations offertes par le Centre Hospitalier (blanchisserie, self, amicale,...),
- d'un temps d'échange entre les différentes promotions : Conseil de la Vie Étudiante,

- d'un accès Internet gratuit au CDI
- d'un Centre de Documentation et d'Information.
- d'un atelier massage minute assis, en lien avec la qualité de vie au travail

VI. LES INDICATEURS D'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE :

Afin de répondre aux exigences de la démarche qualité, l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé du Centre Hospitalier de Guéret a mis en œuvre les indicateurs suivants:

- les indicateurs quantitatifs en lien avec la démarche qualité :
 - Taux de réussite au Diplôme d'Etat,
 - Taux de réussite des Unités de Formation,
 - Suivi du taux de validation des compétences en stage,
 - Taux d'abandon et d'interruption en cours de formation,
 - Taux de satisfaction des élèves concernant l'IFAS,
 - Taux de satisfaction des élèves concernant les lieux de stages,
 - Taux de recrutement des élèves (évaluation à la sortie de formation, 9 mois).

VII. LES AXES DE PROGRES : OBJECTIFS ET PLAN D' ACTIONS

	OBJECTIFS	ACTIONS	DELAIS
1	Utilisation de la simulation en santé	Identifier 1 scénario de simulation à travailler en équipe pédagogique IFAS	2023
2	Le lien entre IFAS et les terrains de stage	Organiser deux réunions annuelles avec les référents de stage	2022
3	Utilisation du nouveau logiciel Win IFSI (BL scolarité et BL planification) et Plateforme Numérique	Selon les recrutements récents et à venir, formation par les pairs.	Au fur et à mesure
4	Mise en œuvre de la réforme de réingénierie de la formation AS	Participer aux réunions et congrès des associations professionnelles	Pluri-annuelles
		Prévoir dans le cadre de la formation continue, une formation adaptée à cette évolution	2022
5	Créer une polyvalence des formateurs sur les modules de formations	Redéfinir l'attribution et la durée de référence des modules ainsi que la répartition de la gestion entre référent et co-référent	Annuellement
6	Développer chez le futur professionnel des comportements écoresponsables	Poursuite de la sensibilisation à la démarche développement durable	2022
7	Dans le cadre de l'inter professionnalité, mettre en place des enseignements communs IFSI et IFAS	Identifier les enseignements spécifiques à partager : toilette, éthique, manutention, ateliers toucher massage	2022/2023
8	S'inscrire dans un processus de développement des outils numériques	Poursuite de la numérisation des enseignements sous forme de power point Sécurisation de la mise à disposition des documents Utilisation de la plateforme Drive et emploi progressif de E-Notitia	2022/2023

CONCLUSION

Le projet pédagogique des élèves Aides-Soignants de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé du Centre Hospitalier de Guéret est un outil de référence pour tous les partenaires de la formation. Il sera amené à évoluer en fonction des nouvelles orientations prises dans le cadre de la réingénierie de la formation aide-soignante et des politiques de santé.

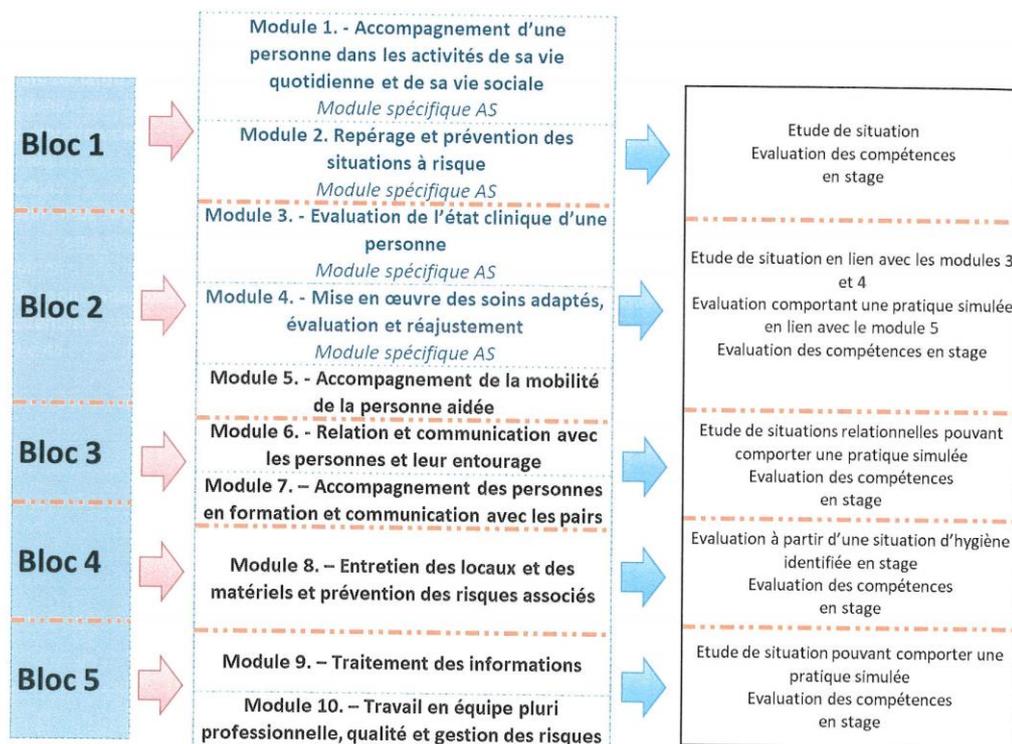
Il est aussi un instrument d'harmonisation des pratiques pédagogiques. Il met en évidence des objectifs et les choix qui vont alimenter l'ensemble de la formation.

Le travail en partenariat avec tous les acteurs de la formation est le socle incontournable à la mise en œuvre du projet pédagogique dont la garantie est d'**accompagner** le futur professionnel dans un parcours de formation individualisé dans un contrat alliant confiance, partage et communication.

ANNEXE

TABLEAU RECAPITULATIF DES MODALITES D’EVALUATION ET DE VALIDATION DES MODULES DE FORMATION

ARTICULATION DES BLOCS DE COMPÉTENCES ET DE LEUR ÉVALUATION



BIBLIOGRAPHIE

TEXTES REGLEMENTAIRES

- Arrêté du 25 janvier 2005 relatif aux modalités d'organisation de la VAE par l'obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.
- Arrêté du 22 octobre 2005, relatif au « Diplôme Professionnel d'Etat d'Aide-Soignant ».
- Arrêté du 8 février 2007 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la «Formation conduisant au Diplôme Professionnel d'Aide-Soignant».
- Décret du 31 août 2007 relatif au «Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant».
- Arrêté du 30 novembre 2009 précisant l'arrêté du 22 octobre 2005.
- Arrêté du 15 mars 2010 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005.
- Rapport n°227-B juillet 2010 : Aide à l'identification des besoins de santé en région Limousin et dans ses territoires ; ORS du Limousin site : <http://www.ors.limousin.org>
- Arrêté du 28 septembre 2011 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005.
- Instruction n°DGOS/PF2/2013/383 du 19 novembre 2013 relative au développement de la simulation en santé.
- Arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005.
- Arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social

- Arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture;
- Arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture;
- Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique;
- Avis de la Commission professionnelle interministérielle consultative cohésion sociale et santé sur les référentiels activités, certification et formation du diplôme d'Etat d'aide-soignant du 14 avril 2021